

CHARTRE DE QUALITE POUR LES INSTALLATIONS INTERIEURES D'IMMEUBLES RACCORDES AU TELERESEAU

NOUVEAUX RACCORDEMENTS – RENOVATIONS – EXTENSIONS

En raison des exigences des services disponibles sur le câble, l'installateur soussigné s'engage à garantir la qualité des installations en respectant scrupuleusement les directives ci-dessous :

- 1 Prendre connaissance des conditions générales de raccordement.
- 2 Respecter les prescriptions d'installation du télé-réseau.
- 3 Présenter, avant le début des travaux, une demande d'installation incluant un schéma de distribution (en étoile pour les nouvelles constructions).
- 4 Réaliser l'installation conformément au schéma validé et remis par le télé-réseau.
- 5 Présenter une nouvelle demande d'installation en cas de modification(s).
- 6 S'assurer de la conformité de l'installation selon le rapport de mise en service.
- 7 Demander un rendez-vous de mise en service (5 jours à l'avance).
- 8 Déléguer un collaborateur qualifié de l'entreprise au rendez-vous de mise en service (avec matériel et équipements de mesure).
- 9 Faciliter le contrôle (accès à toutes les prises).
- 10 Effectuer, si nécessaire et dans le délai convenu avec le technicien du télé-réseau, les corrections demandées.

Le rendez-vous de mise en service engendré d'une non-conformité sera facturé à l'installateur.

L'installateur (timbre) Nom, prénom :

 Lieu et date :

 Signature :

L a u s a n n e

SEFA



Sinergy

